

1 33^e réunion, ... 2021

1 Questions générales

1.1 Titre

Rapport abrégé de la 93^e réunion du Comité directeur KUDO, 14-16 décembre 2020

Pour examen par le GR-... lors de sa 21^e réunion du ... 2021

Informations sur la réunion

Le Comité directeur pour l'Europe a tenu sa 93^e réunion via KUDO en raison de la crise sanitaire actuelle, du 14 au 16 décembre 2020, sous la présidence de M. Morten RUUD (Norvège).

L'ordre du jour de la réunion figure en annexe et la liste des participants, est disponible auprès du Secrétariat (DGI-CDDH@coe.int).

Points pour décision du Comité des Ministres

Au cours de cette réunion, le CDDH a décidé de:

- (a) Soumettre au Comité des Ministres, pour éventuelle adoption, les projets de recommandations suivants :
 - (i) Projet de Recommandation CM/Rec(2021) ... du Comité des États membres sur le développement et le renforcement d'instruments nationaux des droits de l'homme. En adoptant ce projet d'instrument, le Groupe de rédaction CDDH-INST sont terminés ;
 - (ii) Projet de Recommandation CM/Rec(2021) ... du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- (b) Proposer au Comité des Ministres de reporter jusqu'en 2022 dans le domaine des droits de l'homme et afin que le CDDH commence ses travaux à la lumière des conclusions auxquelles parviendront en 2021 d'autres instances, le Comité ad hoc sur l'intégrité (CAHI). Pendant cette période le CDDH continuera à suivre les travaux de ces instances et y apportera sa contribution le cas échéant.

Points pour information du Comité des Ministres

- Le CDDH a réélu le Président M. Morten RUUD (Norvège) et la Vice-Présidente Mme Kristine Létou (Belgique) (Mme Brigitte OHMS (Autriche) et Mme Babette KOOPMAN (Pays-Bas)). Il a été élu en fin 2021 le mandat actuel du Président de son Comité d'experts de la Convention (DH-SYSC, M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)) et nommé Mme Krista OINONEN (Finlande) Rapporteur sur les sociétés culturellement diverses ainsi que Mme Nicola WENZEL (Allemagne) Rapporteur sur les droits de l'homme et de la Convention.

En ce qui concerne le système de la Convention européenne des droits de l'homme, le CDDH a :

- Pris note des décisions du Comité des Ministres – « Garantir à long terme du système de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (CDDH) l'évaluation du processus de suivi » (4 novembre 2020) ;
- Pris note des progrès accomplis et des difficultés subsistantes dans les travaux en cours au sein du Groupe de négociation ad hoc du Comité des Ministres de l'Union européenne à la Convention (« Groupe 47+1 ») ;
- Donné des orientations à son Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires pénales (Droits de l'Homme - SYSC-IV) concernant en particulier la portée de son mandat et pris note de la préparation de la Conférence de haut niveau sur ces questions qui aura lieu en avril 2021, organisé par la Présidence allemande du Comité des Ministres ;
- Donné des orientations à son Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du des droits de l'homme (SYSC-V) concernant en particulier la portée de son mandat ;
- Poursuivi la préparation du Séminaire *Pluricourts - CDDH: Mise en nationale de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (CDDH) Comment mettre en pratique la « responsabilité partagée » ?* (Strasbourg, juin 2021) ;

En ce qui concerne les autres points à son ordre du jour, le CDDH a :

- Echangé des vues et décidé de la procédure pour finaliser, début 2021, son Exposé des motifs concernant la future Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le commerce de biens pouvant être utilisés pour la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et pour la peine de mort ;
- Echangé des vues en ce qui concerne les conséquences sanitaires dans les États membres en termes de protection et promotion des droits de l'homme et de responsabilité pour approfondir ces questions à la lumière des éventuelles décisions qui seront prises par le Comité des Ministres ;
- Adopté par procédure écrite avant la présente réunion ses commentaires à l'intention du Comité des Ministres parlementaire 2166(2019) – « Droits de l'homme qui suivent à la Recommandation CM/ Rec (2016) 3 et 2171(2020) sur "Action concertée contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants" »
- Pris note du suivi envisagé en 2021 par la Secrétaire Générale aux travaux du CDDH sur le renforcement de la protection des droits sociaux en Europe ;
- Pris note de l'entrée en vigueur de la Convention de Tromsø et du calendrier en vue de la mise en place en 2021 des mécanismes de suivi prévus par cette Convention ;
- Constitué son Groupe de rédaction sur les droits de l'homme (CDDH-ENV) chargé de finaliser un Manuel révisé sur les droits de l'homme et de le soumettre en tant que projet de recommandation contraignant du Comité des Ministres (p. ex. une Recommandation ; des Lignes directrices) sur les droits de l'homme et l'

- Organisé ses travaux pour 2021 sur :
 - (i) La mise en œuvre de CM/Rec(2016)3 sur les droits de l'homme et les entreprises ;
 - (ii) La mise en œuvre des lignes directrices du CM (2016) sur la protection et la promotion des droits de l'homme ;
 - (iii) L'impact de Covid-19 sur les droits de l'homme ;
 - (iv) L'éventuelle contribution du CDDH à la protection des droits sociaux ;
 - (v) La migration et les droits de l'homme ;
 - (vi) La préparation du Programme -SYSC pour 2022-2023 ;
- Echangé des vues et appuyé les décisions du Comité de bioéthique (DH-BIO) concernant l'organisation de ses activités stratégiques 2020 ;
- Adopté une fiche thématique afin d'aider ses comités nationaux à intégrer les droits de l'homme dans tous leurs travaux ;
- Pris note des informations fournies par les instances ;
- Décidé des personnalités à inviter à ses prochaines réunions ;
- Echangé des vues sur les ratifications des conventions dont le CDDH a la charge ;
- Pris note des publications récentes des travaux du CDDH et décidé des publications prioritaires en 2021 ;
- Adopté son calendrier provisoire des réunions pour 2021.

Ressources nécessaires

Le CDDH demande instamment que son Secrétariat puisse disposer des ressources humaines nécessaires à l'accomplissement des travaux (i) des travaux menés par le DH-SYSC sur le système de la Convention ainsi que les divers événements y afférents (Conférences, Séminaires) pour lesquels ce même Secrétariat est sollicité et (ii) la mise en place des mécanismes prévus par la *Convention de Tromsø* et d'une plateforme. Le CDDH a noté par ailleurs que plusieurs travaux supplémentaires pourraient lui être confiés par le Comité des Ministres en 2021, en ce qui concerne notamment les conséquences de l'acte sanitaire dans les Etats membres en termes de protection et promotion des droits de l'homme.

Évaluation des activités menées à bien

Comme cela été envisagé, le CDDH a finalisé, avant la fin du présent biennium, deux projets de Recommandation (institutions nationales, interdiction du commerce des biens et services pouvant servir à la torture) qu'il a décidé de publier. Le CDDH a salué la publication récente de ses Rapports « *La place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique national* », « *Le processus de mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme au niveau national* » et « *Renforcer la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme : enseignement professionnel* » ainsi que les compilations de ses travaux dans les domaines de (i) la protection, promotion et suivi des victimes d'actes de torture et de violence, (ii) la protection des victimes de la traite des êtres humains, (iii) la protection des victimes de la violence domestique et (iv) la protection des victimes de la violence sexuelle.

Il a regretté les difficultés considérables que les mesures prises en vue de la situation sanitaire actuelle ont apportées aux travaux intergouvernementaux en présentiel des deux Groupes de rédaction DH-SYSC-IV et DH-SYSC-V, l'absence de réunions DH-SYSC et de la réunion du CDDH de juin 2020, ainsi que les retards que la situation a comportés pour les travaux en cours.

Annexe I

Ordre du jour

(93^e réunion du CDDH, 14-16 décembre 2020)

POINT 1: OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DES TRAVAUX

POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

POINT 3: TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION

3.1 Suivi de la Déclaration d'Interlaken

3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'a 47+1 »)

3.3 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)

3.4 Groupe de rédaction sur le renforcement de l'efficacité du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)

3.5 Préparation du Séminaire *Pluricourts - CDDH: Mise en œuvre nationale de la Convention européenne - Comment mettre en pratique la l'homme « responsabilité partagée » ?*

POINT 4: ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'H

POINT 5 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DROITS DE L'HOMME

POINT 6: SOCIÉTÉ CIVILE ET INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME

POINT 7: DROITS DE L'HOMME ET MIGRATION

POINT 8 : INTERDICTION DU COMMERCE DES BIENS POUVANT ÊTRE UTILISÉS POUR LA TORTURE ET LA PEINE DE MORT

POINT 9: DROITS DE L'HOMME ET ENTREPRISES

POINT 10 : ACCES AUX DOCUMENTS PUBLICS

POINT 11 : ÉGALITE DE GENRE

POINT 12 : BIOÉTHIQUE

POINT 13: TOUR DE TABLE SUR L'INTERÊT D'ÉVENTUELS TRAVAUX SUR LA CRISE SANITAIRE ET À SES CONSÉQUENCES DANS LES ÉTATS MEMBRES

POINT 14 : AUTRES TRAVAUX ÉVENTUELS DU CDDH EN 2021

POINT 15 : CONVENTIONS

POINT 16 : POINTS FOCALIS

POINT 17 : INVITÉS

POINT 18 : ÉLECTIONS

POINT 19 : PUBLICATIONS

POINT 20 : CALENDRIER

POINT 21 : REMERCIEMENTS

POINT 22 : QUESTIONS DIVERSES

Annexe II

Rapport abrégé de la 17^{ème} réunion du Comité de bioéthique (DH-BIO) (3-6 novembre 2020)

I. Adoption de l'ordre du jour

1. Le Comité de bioéthique (DH-BIO) a tenu sa 17^e réunion en ligne via la plateforme KUDO du 3 au 6 novembre 2020. La liste des participants et l'ordre du jour de la réunion figurent respectivement en Annexe I et en Annexe II au présent rapport.

II. Ouverture – Introduction

2. M. Christophe Poirel, Directeur des Droits de l'homme, informe le DH-BIO des derniers développements pertinents au sein du Conseil de l'Europe, et notamment du document d'information *Secrétariat général sur la crise sanitaire* (SG/INF(2020)24) et de la contribution du Conseil de l'Europe dans le soutien aux Etats membres. Il procède ensuite à un échange de vues avec les délégations.

III. Mise en œuvre du Plan d'Action Stratégique à la lumière

3. La Présidente présente les principales propositions proposées par le Bureau, et rappelle aux délégations les propositions prioritaires du Bureau, sous le pilier Equité, tenant compte des problèmes soulevés par la pandémie et qui ont été approuvées par le DH-BIO.
 - extension du champ des travaux sur la littéracie en santé à d'autres groupes vulnérables que les seules personnes âgées ;
 - donner la priorité au développement de lignes directrices sur l'équité d'accès aux vaccins, aux traitements et aux équipements, y compris les considérations éthiques relatives à ceux-ci envisagés comme une ressource limitée ;
 - au vu des nouvelles priorités et de la charge de travail supplémentaire engendrée, le Bureau a également proposé, de reporter la préparation d'une [lettre d'information annuelle](#)
4. Le Comité apprécie que le document soit régulièrement continué du SAP.
5. Les nouvelles propositions du Bureau sont discutées sous le point Equité d'accès aux vaccins (voir ci-dessous).

IV. Examen du projet de document sur les méthodes de travail

6. Les délégations saluent le projet de document sur les méthodes de travail préparé par le Secrétariat en coordination avec le Bureau, qui vise à faciliter le travail du Comité et à en améliorer l'efficacité, ainsi qu'à permettre, le cas échéant, la coopération avec d'autres comités du Conseil de l'Europe et organisations intergouvernementales.
7. En l'absence de ~~comité de bioéthique~~ ~~document~~, le vendredi 6 novembre 2020.

V. Egalité de genre

8. Le Dr Ina Wagner présente *Integrating a gender equality perspective*: " "
9. Le rapport est salué par les délégations. Le dilemme femmes dans les essais cliniques, le rôle des comités d'éthique de la recherche pour promouvoir l'inclusion, le manque de données et de recherches les Etats membres et la nécessité d'intensifier les efforts femmes et les hommes dans les diagnostics et les traitements, sont soulignés.

10. Le DH-BIO remercie le Dr Wagner pour son travail. L'importance d'une attention constante à l'intégration de la perspective de genre dans les travaux du Comité est soulignée, notamment dans la mise en œuvre de l'Action Stratégique. L'an d'

VI. Informations sur les progrès en matière de collecter et promouvoir les mesures volontaires dans les soins de santé mentale

11. Le Secrétariat informe les délégations que le Dr Piers Gooding, chargé de recherches au Social Equity Institute de Melbourne et à la Faculté de droit de Melbourne (Australie), a accepté de soutenir le Secrétariat en tant que consultant, dans son travail de compilation des exemples reçus. Le Dr Gooding préparera un avant-projet de compendium en vue de le présenter au DH-BIO lors de sa prochaine réunion plénière.
12. **Les délégations qui ne l'auraient pas répondu ou ne fait questionnaire, soit à transmettre les coordonnées de leur expérience dans le domaine de la prévention du recours aux mesures involontaires/de la promotion des pratiques volontaires dans les soins de santé mentale.**

VII. Protocole additionnel relatif à la protection de la dignité et des droits fondamentaux des personnes à l'égard du placement et du traitement involontaires dans les services de santé mentale

13. Le Secrétariat présente les changements apportés au projet de Protocole additionnel tels que proposés par le Bureau sur la base des observations des Délégations, ainsi que le projet de Rapport explicatif révisé par le Secrétariat à la lumière des changements proposés.
14. Mme De Bruijn-Wezeman, Rapporteuse de l'Assemblée parlementaire de l'APCE sur la désinstitutionnalisation de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement, le texte de son intervention figure en annexe III au présent rapport.
15. Le DH-BIO entend les interventions des représentants du Forum européen des personnes handicapées, y compris de *Mental Health Europe*, de l'*European Network of (Ex-) Users and Survivors of Psychiatry* et *Inclusion Europe*. Le texte de ces interventions figure en annexe IV au présent rapport.
16. Les délégations félicitent le Bureau et sa Rapporteuse, Mme Sarah Rueda (France), pour le travail accompli. Le Comité exprime son soutien général au document tel que révisé par le Bureau et apporte quelques modifications au texte.
17. A l'exception de dix des x qui votent contre et d'une q délégations se déclarent prêtes à un vote formel sur le projet finalisé lors de la 18^e réunion plénière du DH-BIO (1-4 juin 2021).
18. **Les délégations sont invitées à présenter leurs commentaires sur le projet nouvellement révisé, ainsi que son projet révisé de rapport explicatif, au plus tard le 30 novembre 2020.** Le texte finalisé sera envoyé aux délégations mi-décembre 2020 afin de laisser suffisamment de temps pour les consultations au sein des Etats membres et en vue de le soumettre à un vote formel lors de la 18^e réunion plénière (1-4 juin 2021).

VIII. Technologies de modification du génome

19. Le Dr Ingo Härtel (Allemagne), Rapporteur sur la génétique et la génomique rappelle l'origine et les avancées dans l'examen des questions éthiques et juridiques soulevées par l'évolution des technologies de modification du génome en lien avec l'article 13 de la Convention d'Oviedo. Il rappelle également les travaux actuellement menés p
20. La Présidente du DH-BIO souligne le rôle important du Comité dans le débat international sur les questions éthiques et juridiques soulevées par les technologies de modification du génome,

notamment en raison de sa responsabilité en vertu de la Convention d' Oviedo , qui contient une disposition juridique internationale contraignante sur la modification du génome.

21. Elle présente ensuite les différentes options identifiées par le Bureau et soumises au Comité:

- Option 1: une révision de l'article 13, selon les modalités d'Oviedo, est nécessaire.
- Option 2: des clarifications de certains termes/aspects sont nécessaires, sans toutefois modifier le texte de l'article 13.
- Option 3: aucune révision ni clarification concernée.

22. A l'exception de deux délégations qui réservent leur position, toutes les délégations qui s'expriment soutiennent l'option qui prévoit d'apporter des clarifications à certains termes/aspects de la disposition de l'article 13 sans revoir sa formulation.

23. **Les délégations sont invitées à préciser au Secrétariat, au plus tard le 15 janvier 2021, les termes/aspects qui nécessiteraient selon elles des clarifications.**

IX. Participation des enfants au processus décisionnel sur des questions relatives à leur santé

24. Le Dr Annagrazia Altavilla, consultante, présente la note de concept et le questionnaire sur les législations et pratiques pertinentes en matière de participation des enfants au processus décisionnel sur des questions relatives à leur santé.

25. **Les délégations sont invitées à partager la note conceptuelle et le questionnaire tels que finalisés par le Secrétariat, avec des personnes travaillant sur les sujets pertinents et à soumettre des réponses au questionnaire en ligne, ainsi que d'autres informations utiles sur le sujet, au plus tard le 31 mars 2021.**

26. **Les délégations sont également invitées à fournir au Secrétariat les coordonnées d'experts qui seraient prêts à partager leurs connaissances et leur expérience dans ce domaine.**

X. Équité d'accès aux vaccins

27. Tenant compte des priorités sur lesquelles le Comité a convenu dans le contexte de l'actuel scénario COVID-19, il pourrait avoir le plus grand impact s'il préparait un traité multilatéral sur le sujet. Les travaux se poursuivront alors sur les thérapies et les matériels, notamment dans un contexte de pénurie des ressources.

28. Le Secrétariat présente son document d'information d'ensemble du scénario actuel de développement et de COVID-19. Le Prof. Kristof Van Assche (présentateur), concernant l'équité d'accès aux vaccins, proposant un cadre éthique fondé, en particulier, sur les principes énoncés par la Convention d'Oviedo.

29. Au cours de la discussion les délégations saluent la pertinence des travaux sur les vaccins tout en soulignant l'importance d'une valeur ajoutée et à ne pas faire double emploi avec les travaux déjà menés par d'autres organisations comme l'OMS.

30. Mme Jennifer De Temmerman, membre de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable du Conseil de l'Europe, décrit le travail qu'elle mène actuellement sur les considérations éthiques relatives aux vaccins contre la COVID-19, dans une démarche accélérée. Sa commission organisera une audition sur ce thème lors de sa prochaine réunion, le 1^{er} décembre 2020.

31. A l'exception d'une délégation qui s'abstient, toutes les autres ont voté en faveur de l'option 1. A l'exception de deux qui votent contre, sont favorables à l'option 1.

32. Enfin, les délégations acceptent de travailler par l'équité d'accès aux traitements et aux équipements dans le contexte de ressources limitées, comme la prochaine étape des travaux après la préparation de la déclaration sur les vaccins, à l'exception d'une qui se déclare. Les grandes lignes de ces préliminaires seront préparées pour la réunion de juin qui seront soumises au DH-BIO pour accord sur la voie à suivre.
33. Pour l'élaboration du projet de déclaration sur l'é sera mis en place dès que possible. **Les membres des délégations sont invités à manifester leur intérêt à rejoindre le groupe de rédaction, au plus tard le vendredi 13 novembre 2020.**
34. Le Secrétariat propose d'évaluer la possibilité de collaborations avec la Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM) pour les aspects qualitatifs des médicaments en vue de l'élaboration de la déclaration « qualité appropriée » énoncée à l'Article 3 de la Convention. Le groupe de rédaction examinera la question et, le cas échéant, le Secrétariat contactera la DEQM.

XI. Election au Bureau

35. Le Comité élit le Dr Ritva Halila (Finlande), Présidente pour un mandat d'un an, renouvelable une fois.
36. Le Comité élit le Dr Siobhan O'Sullivan (Irlande), Vice-Présidente pour un mandat d'un an renouvelable une fois.
37. Le Comité procède à l'élection de trois membres du le Comité réélit le Dr Rodica Gramma (Moldova) et le Prof. Pierre Mallia (Malte), pour un second mandat de deux ans, ainsi que le Dr Assunta Morresi (Italie) pour un deuxième mandat de deux ans, renouvelable une fois

XII. Décisions prises par le DH-BIO à sa 17^e réunion

38. Avec l'accord des délégations, la liste des décisions membres du Comité et approuvée selon la procédure écrite.

XIII. Dates des prochaines réunions

39. Le DH-BIO convient des dates suivantes pour ses prochaines réunions qui se tiendront à Strasbourg:
- 18^e réunion du DH-BIO : 1-4 juin 2021
 - 19th réunion du DH-BIO : 2-5 novembre 2021

XIV. Questions diverses

Commentaires du DH-BIO sur la recommandation « l'éthique dans la science et la technologie : une nouvelle culture du dialogue public » de l'Assemblée

40. D'une façon générale, les délégations approuvent l'Assemblée dans la Recommandation 2176(2020) et adoptent les commentaires préparés par le Secrétariat sur la base des travaux pertinents du DH-BIO.

Représentants et rapporteurs

41. Le Dr Assunta Morresi (Italie) est chargée de représenter le DH-BIO au sein du Comité CD-P-TO.
42. Il est rappelé aux Délégations que le Comité des Ministres a invité les comités intergouvernementaux à prévoir la possibilité de désigner, outre un rapporteur sur les droits des enfants et un rapporteur sur l'égalité de genre, un rapporteur sur les questions relatives aux personnes handicapées et un rapporteur sur les questions relatives aux Roms et Gens du voyage. Le Dr Constantinos Phellas, qui avait manifesté son intérêt pour cette fonction, est désigné comme Rapporteur sur les questions de handicap. **Les membres des délégations des États membres**

ont été invités à exprimer leur intérêt à devenir rapporteur du DH-BIO sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du Voyage au plus tard le vendredi 13 novembre 2020.

Questions à la CEDH en vertu de l'Article 29 de la Convention d'Oviedo

43. Le Secrétariat informe le DH-BIO qu'en juin 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a invité les Etats membres à soumettre des observations écrites sur la requête déposée fin 2019, en vertu de l'Article 29 de la Convention d'Oviedo, par la Cour concernant l'existence de parties contractantes compétentes à la Convention d'Oviedo, sur les dispositions nationales en matière de consentement à la demande d'avis consultatif. La Cour a reçu des observations écrites de 24 Etats membres. La Cour informera le DH-BIO de tout fait nouveau dans la procédure.